

Rapport annuel 2025

**Prix et qualité du service public
de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**



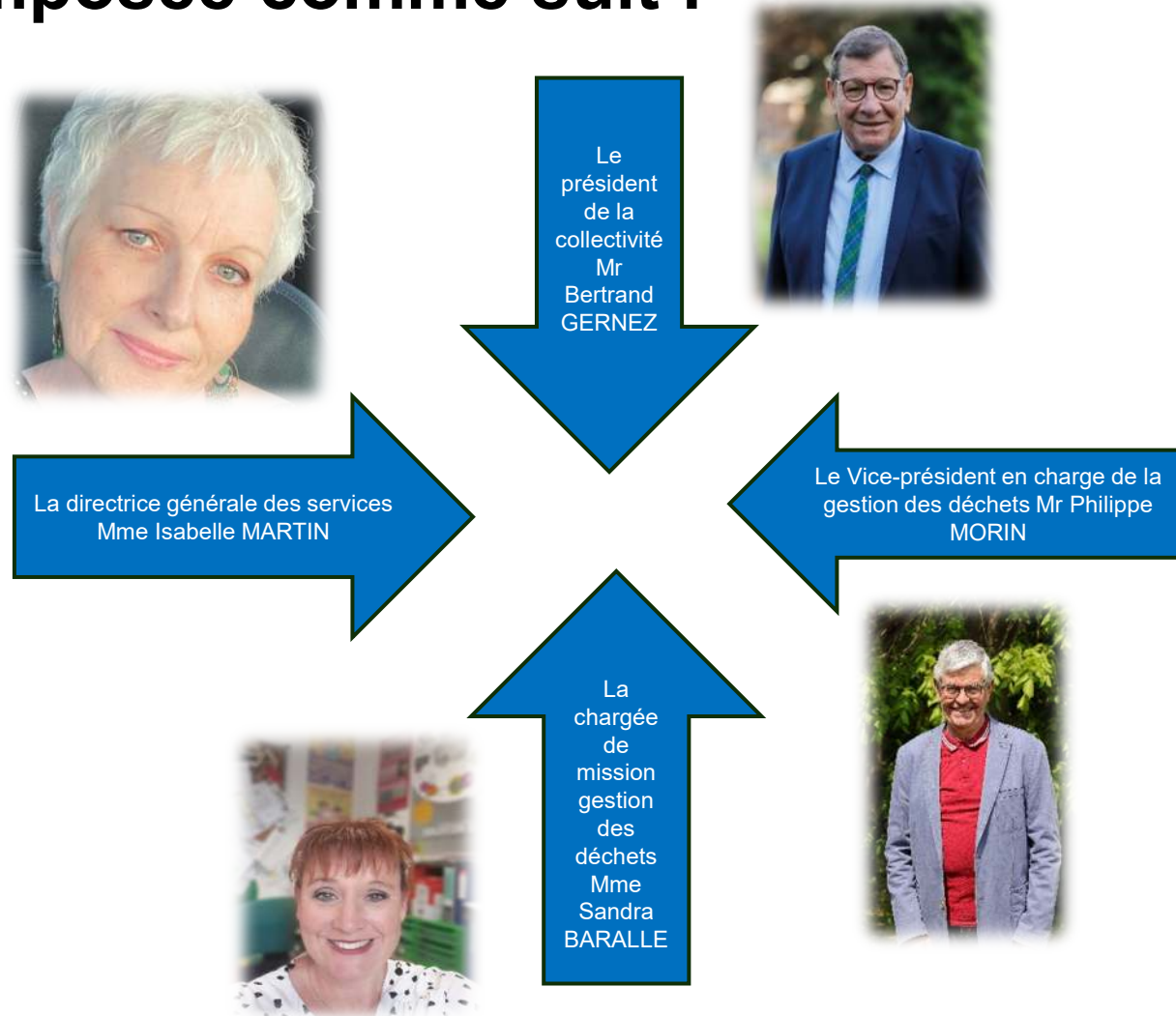
AVANT PROPOS

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale.
- La loi de transition énergétique du 17 août 2015 a intégré à l'article 98 des précisions concernant le rapport annuel. Le décret d'application de cet article est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
- Cet article a modifié le Code Général des collectivités territoriales :
- « Art. L.2224-17-1. Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique »
- « Monsieur GERNEZ, Président de la CCVT présente au conseil le rapport destiné notamment à l'information des élus et des usagers ».
- « Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'attente des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixées au niveau national.
- Il rappelle notamment l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets qui inscrit l'objectif de 65 % de déchets réutilisés ou recyclés à l'horizon 2035.
- « Le rapport présente les recettes et les dépenses du service par flux de déchets ».
- La partie de ce rapport liée au traitement est constituée des éléments massifiés du SMDO en charge du traitement pour les 18 collectivités de l'Oise membre de ce syndicat.
- Ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.
- Les rapports annuels des déchets sont disponibles sur simple demande auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle : accueil@vexinthelle.com

CHAPITRE I

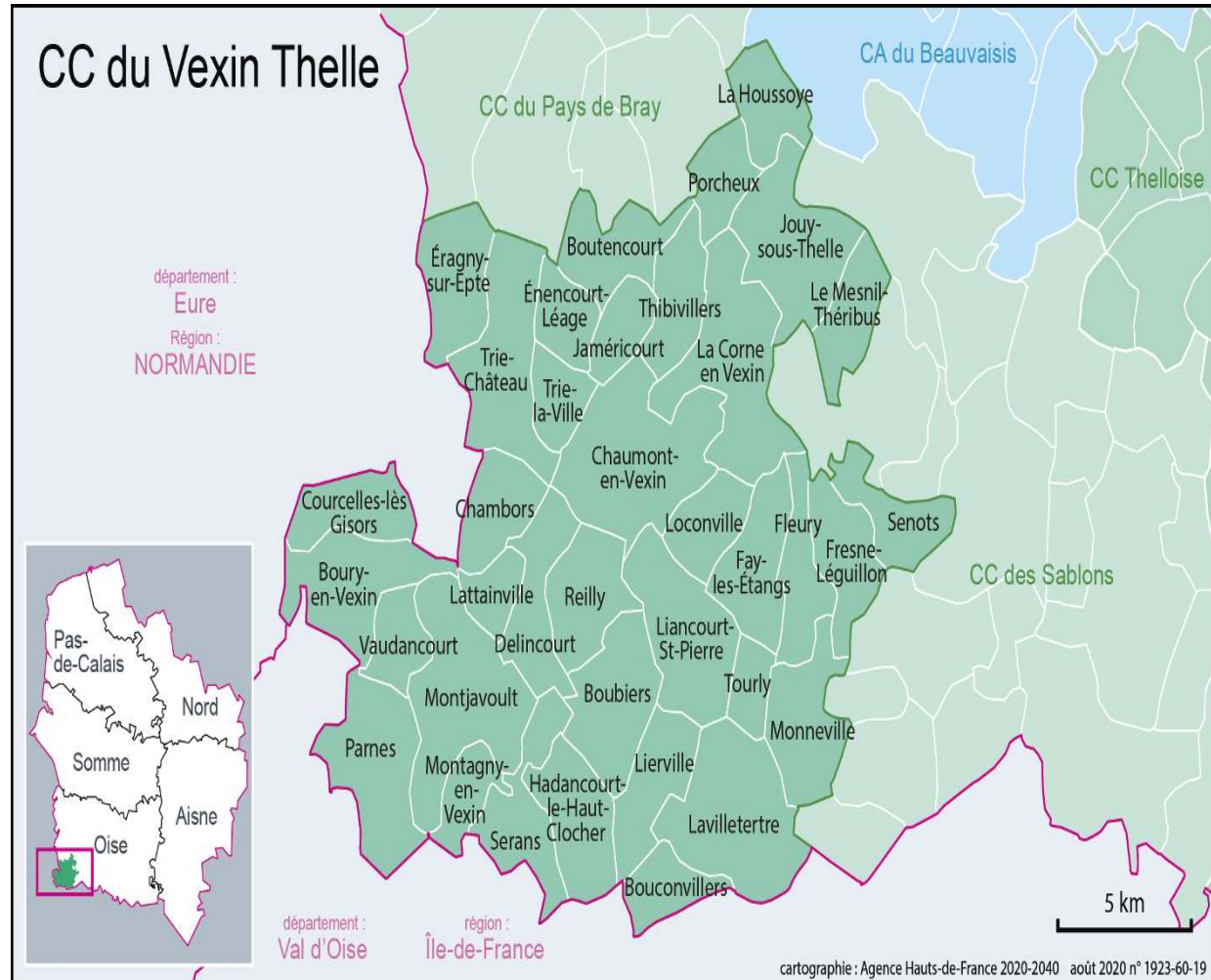
Présentation du service et du territoire

L'équipe de la Collectivité en charge de la gestion des déchets est composée comme suit :



Présentation de la collectivité

- Le siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle est situé au 6 rue Bertinot Juel – Espace Vexin-Thelle n° 5 – 60240 Chaumont en Vexin.
- En 2025, la collectivité est composée de 37 communes pour une population de 20 931 habitants.
- La collectivité exerce en 2025 la compétence collecte des déchets ménagers, sélectifs et des encombrants.



CHAPITRE II

**Les installations gérées par le SMDO
depuis le 1^{er} juillet 2022**

I - Les installations – La déchèterie à LSP et le point propre à Porcheux

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont l'habitant ou le professionnel ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères et du fait de leur quantité ou de leur volume.

Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées, ou à défaut traités dans l'ISDND du Bôchet (décharge) pour les DIB et les gravats.

La déchèterie comme le point propre sont accessibles à l'ensemble des habitants des 37 communes composant la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE ; ainsi qu'aux entreprises.

Ces installations sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Il est à noter que la gestion des déchèteries, bas et haut de quais a été transférée au 1^{er} juillet 2022 au SMDO.



La déchèterie située à Liancourt Saint Pierre (60240)



Le point propre situé à Porcheux (60390)

II Les conditions d'accès à la déchetterie et au point propre pour l'année 2025



- Particuliers du territoire : GRATUIT
- Mairies du territoire : GRATUIT
- Professionnels du territoire : 15€/m³
- Etablissements publics du territoire : 10€/m³
- Professionnels hors du territoire : 25€/m³

L'ensemble des habitants du Vexin-Thelle ainsi que les administrés des EPCI ayant adhéré au SMDO peuvent se rendre sur ces deux sites. Il convient auparavant d'avoir effectué sa demande de carte en s'enregistrant sur le site : www.smdoise.fr

CHAPITRE III

Les flux collectés

I – Le tri sélectif

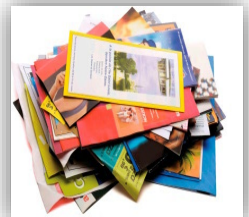
Le tri sélectif est organisé en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Chaque habitation est dotée d'un bac à couvercle jaune pour collecter les déchets recyclables.

La taille du bac est adaptée en fonction du type d'habitat et de sa composition. Les bacs sont de 120, 240 ou 660 litres.

Les déchets acceptés font partie du cahier des charges du barème F signé avec CITEO dans le cadre du « soutien à la performance ».

Depuis 2016, la Communauté de Communes est en extension des consignes de tri ce qui permet de collecter en « mono-flux », à savoir que les anciens « corps creux » et « corps plats » sont mélangés.

Ainsi les déchets suivants peuvent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune.



II – Les déchets ménagers

Comme le tri sélectif, la collecte des déchets résiduels est organisée une fois par semaine. Sur le territoire, certains lieux (cantines, métiers de bouche, commerçants) sont collectés deux fois par semaine.

Les déchets ménagers, les encombrants ainsi que les déchets sélectifs, sont traités par le SMDO respectivement à l'incinérateur et au centre de tri, tous deux situés sur la commune de Villers Saint Paul (60870). Construit en 2003, le centre de tri est modernisé en mars 2018 pour atteindre une capacité de 72 000 T/an.

La collectivité communique régulièrement sur la réduction de ce type de déchets. Même avec un tri optimisé, il reste des déchets qui ne sont pas recyclables, ou difficiles à recycler par manque d'exécutoire; de type (quelques exemples):

- Couches
- Collants
- Sacs d'aspirateur pleins
- Serviettes en papier usagées
- Litière pour chat
- Sable pour cage à oiseaux
- Serviettes hygiéniques
- Coton-tige et mouchoirs
- Lames de rasoir
- Charbon, allumettes et cendres...

Les bacs destinés à recevoir les collectes non recyclables ne doivent pas être dotés de couvercle jaune ou vert (destinés aux collectes sélectives).

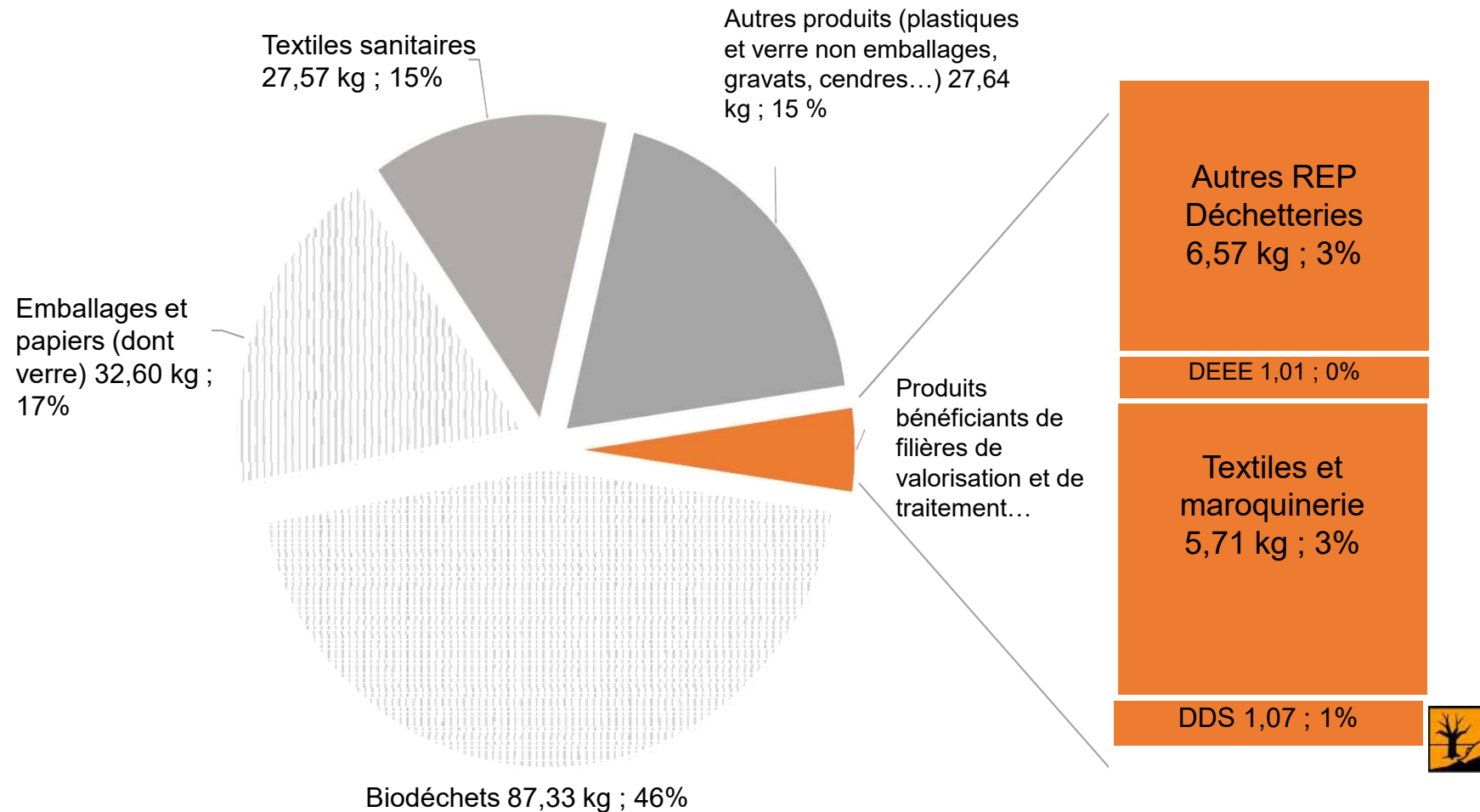
Afin de permettre aux habitants de se doter de bacs normés à moindre coût, la Collectivité revend aux habitants, administrations et entreprises du territoire des bacs **à prix coûtant** (acquis à la suite d'un appel d'offres).

En 2024 les quantités suivantes ont été vendues :

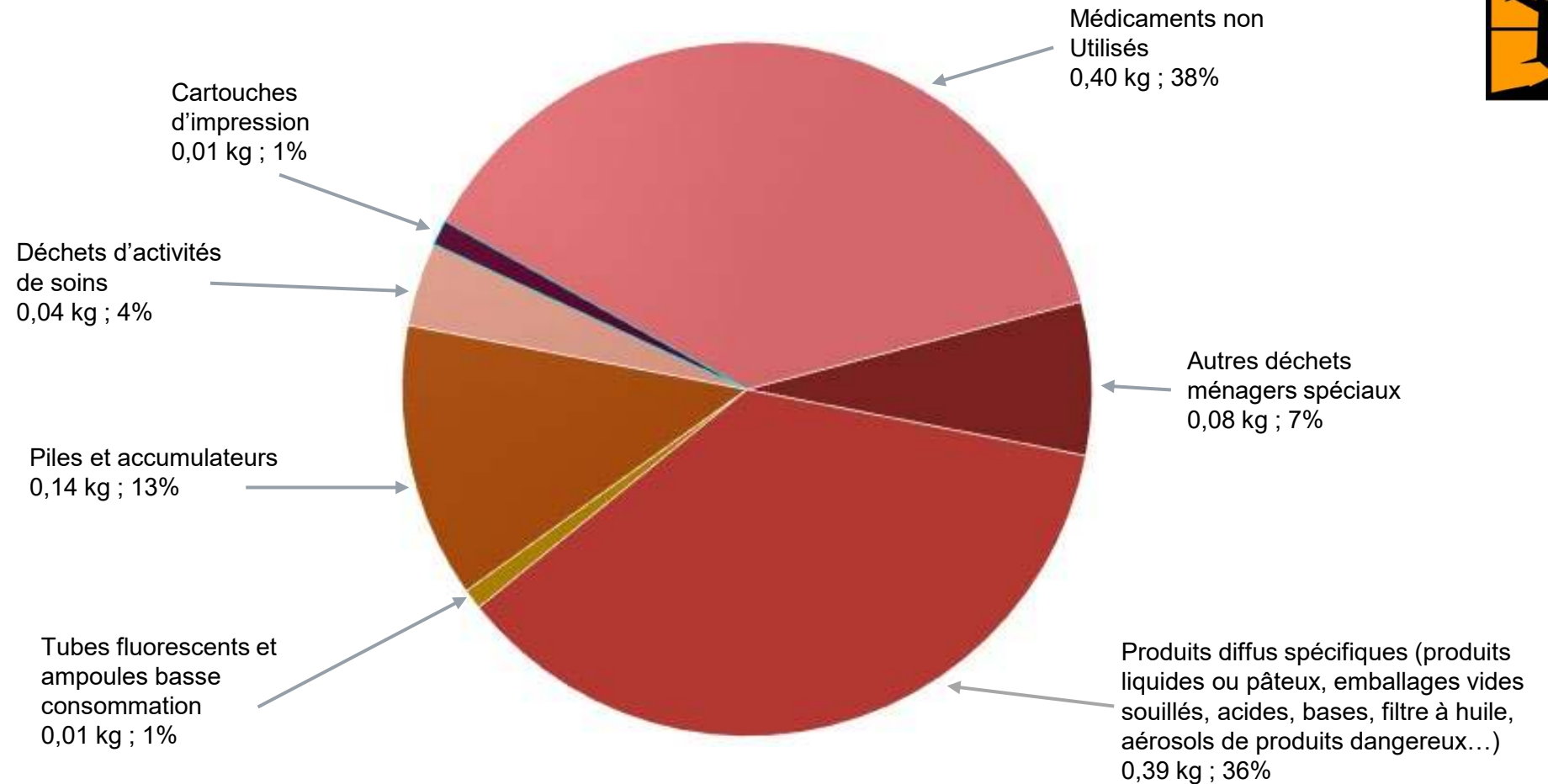
- 47 bacs de 120 litres à 25,82€
- 13 bacs de 120 litres à 27,06€
- 59 bacs de 240 litres à 34,18€
- 1 bacs de 660 litres à 137,53€



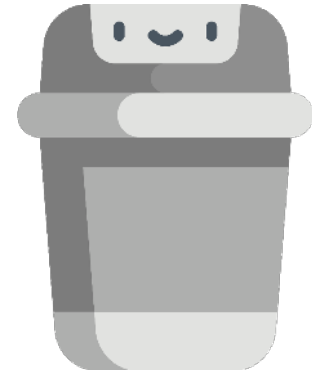
III – Autres déchets présents dans les OMR sur l'ensemble du SMDO (en kg/hab/an)



IV – Zoom sur les déchets dangereux présents dans les OMR sur l'ensemble du SMDO (en kg/hab/an)



V - Les jours de collecte des déchets ménagers et sélectifs



Lundi Boutencourt – Courcelles-les-Gisors – Eragny/ Epte
- Enencourt Léage— Trie Château – Trie-la-Ville

Mardi Chaumont-en-Vexin, Liancourt-St-Pierre, Reilly

Mercredi Bouconvillers – Boury en Vexin – Chambors – Delincourt -
Hadancourt le haut Clocher – Lattainville – Montagny –
Montjavoult – Parnes - Vaudancourt - Serans

Jeudi Boubiers – Fay les Etangs – Fleury –
Fresnes l'Eguillon – Lavilletterre – Lierville –
Loconville – Monneville – Tourly - Senots

Vendredi La Corne en Vexin, Jaméricourt - Jouy sous Thelle -
La Houssoye – Le Mesnil Théribus – Porcheux -
Thibivillers

VI - La collecte du verre en porte à porte

Le verre est collecté en porte en porte et en apport volontaire sur le territoire du Vexin-Thelle.

La collecte s'effectue **une fois par mois**.

Pour 2023 les communes suivantes ont été collectées comme suit :



Lundi

- 1^{er} lundi : Trie Château
- 2^{ème} lundi : Boutencourt et Courcelles-les-Gisors
- 3^{ème} lundi : Eragny/Epte et Enencourt-Léage
- 4^{ème} lundi : Trie la Ville



Mardi

- 1^{er} mardi : Chaumont-en-Vexin (secteur 1)
- 2^{ème} mardi : Chaumont –en-Vexin (secteur 2)
- 3^{ème} mardi : Liancourt-St –Pierre et Reilly



Mercredi

- 1^{er} mercredi : Montagny- en-Vexin, Serans et Bouconvillers
- 2^{ème} mercredi : Montjavoult et Hadancourt-le-Haut- Clocher
- 3^{ème} mercredi : Boury en Vexin, Vaudancourt et Parnes
- 4^{ème} mercredi : Chambors, Lattainville et Delincourt



Jeudi

- 1^{er} jeudi : Monneville et Tourly
- 2^{ème} jeudi : Senots, Fresnes l'Eguillon et Fleury
- 3^{ème} jeudi : Loconville et Fay-les-Etangs
- 4^{ème} jeudi : Lavilletterre, Lierville et Boubiers



Vendredi

- 1^{er} vendredi : La Houssoye et Porcheux
- 2^{ème} vendredi : Jouy-sous- Thelle
- 3^{ème} vendredi : Le Mesnil- Théribus
- 4^{ème} vendredi : Jaméricourt, Thibivillers, et La Corne-en-Vexin

VII - Les implantations des colonnes à verre

En plus de la collecte du verre en porte à porte, des colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes :

Les collectes ont lieu environ 1 fois par mois sur appel de la Collectivité.

Le verre collecté par la société SEPUR est acheminé vers un quai de transfert situé sur la commune de BAILLEUL SUR THERAIN..

Un camion mandaté par VEOLIA procède à son transport vers le verrier.

La situation géographique sur le territoire des colonnes se répartit comme suit :



VIII - Les caractéristiques et fréquences des collectes



Les flux	Les contenants	Exploitation	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bac roulant gris normé revendu à prix coûtant aux habitants par la CCVT (ou cuve achetée par les habitants en dehors de la CCVT, mais qui ne soit pas ni bleue ni verte ni jaune)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine) C2 (2x/semaine) pour les métiers de bouche
Tri sélectif	Cuve à couvercle jaune de 120 litres, ou de 240 litres ou de 660 litres (suivant les lieux et besoins)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine)
Le verre en colonnes	25 colonnes à verre de 3 m ³ et 1 colonne à verre de 2 m ³	Collecte en apport volontaire (en sus de la collecte en porte à porte)	C 0,25 (environ 1 x/ mois suivant le remplissage des colonnes. Collectes à la demande de la CCVT)
Le verre en porte à porte	Cuve normalisée de 120 litres à couvercle vert	Collecte en porte à porte	C 0,25 (1 x/mois)
Les encombrants	Déposés en vrac en Porte à porte	Collecte en porte à porte	2 x / an en avril et en octobre

CHAPITRE IV

Bilan d'activité : Les tonnages par flux et leurs évolutions

Evolution des tonnages collectés

ANNEE	OM	SELECTIF	VERRE PAP*	VERRE AV*	OE	DEEE	TOTAL	Evolution N -1
2023	4 655,94	1 308,68	686,67	81,32	412,98	4,26	7 149,85 T	-
2024	4 657,96	1 345,10	647,67	76,14	421,64	12,72	7 161,23 T	+ 11,38 T
2025	4587,57	1334,24	649,26	85,74	432,20	8,44	7 097,45 T	- 63,78 T

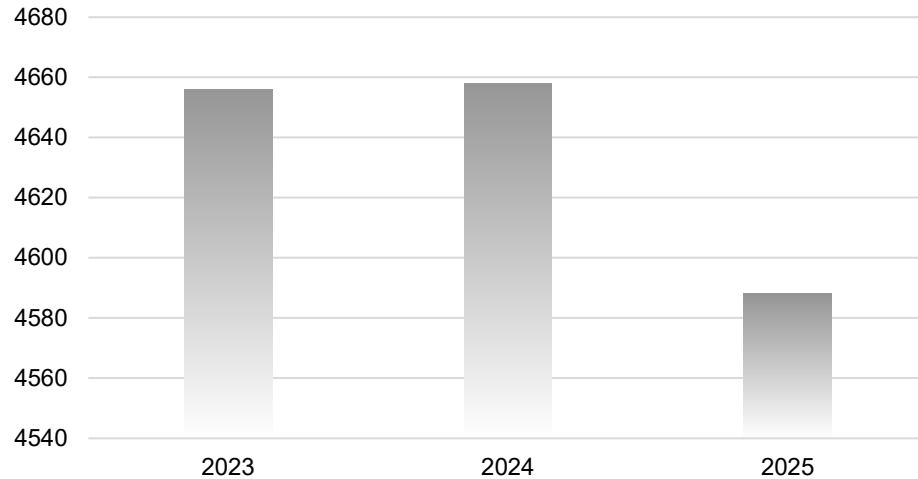
* PAP : Porte A Porte

* AV : Apport Volontaire

I - Les déchets ménagers résiduels

2023	2024	2025
4 656 T	4 658 T	4 588 T
- 2 T		- 70 T

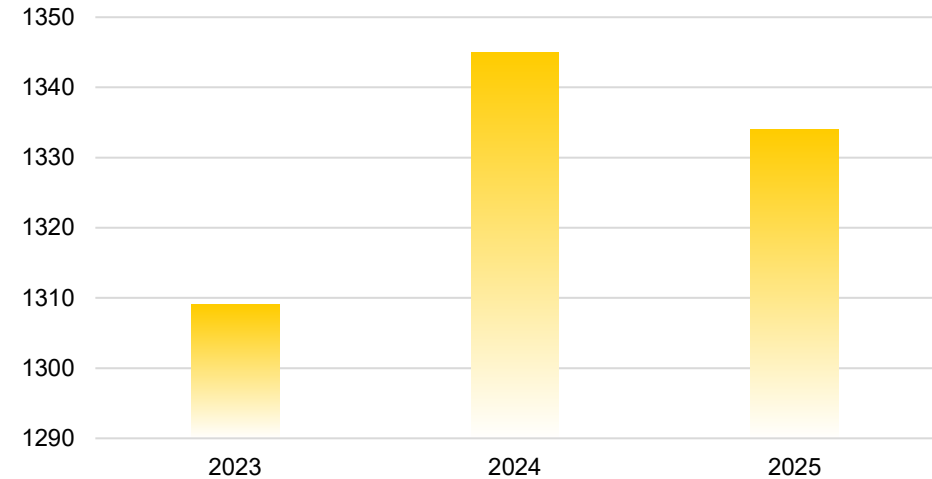
Evolution



II – Les déchets sélectifs

2023	2024	2025
1 309 T	1 345 T	1 334 T
+ 36 T		- 11 T

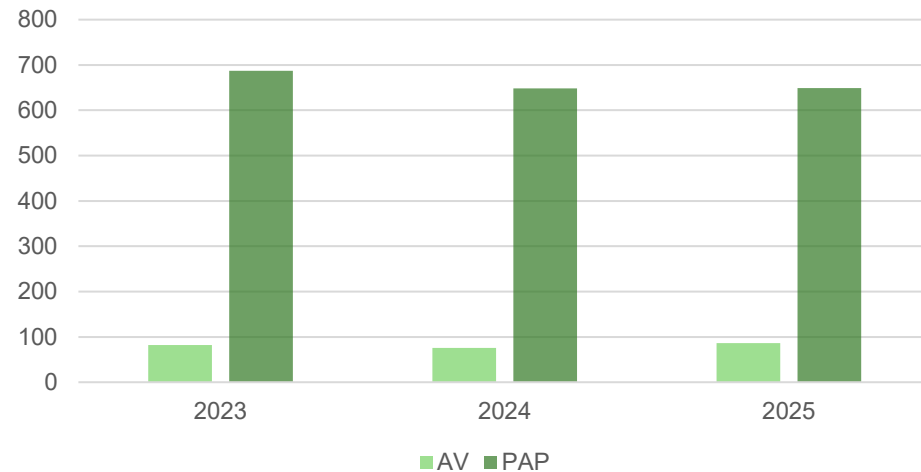
Evolution



III - Le verre en apport volontaire et porte à porte

Déchets du verre en apport volontaire 2023	Déchets du verre en apport volontaire 2024	Déchets du verre en apport volontaire 2025
82 T	76 T	86 T
- 12 T		+ 10 T
Déchets du verre en porte à porte 2023	Déchets du verre en porte à porte 2024	Déchets du verre en porte à porte 2025
687 T	648 T	649 T
- 39 T		+ 1 T

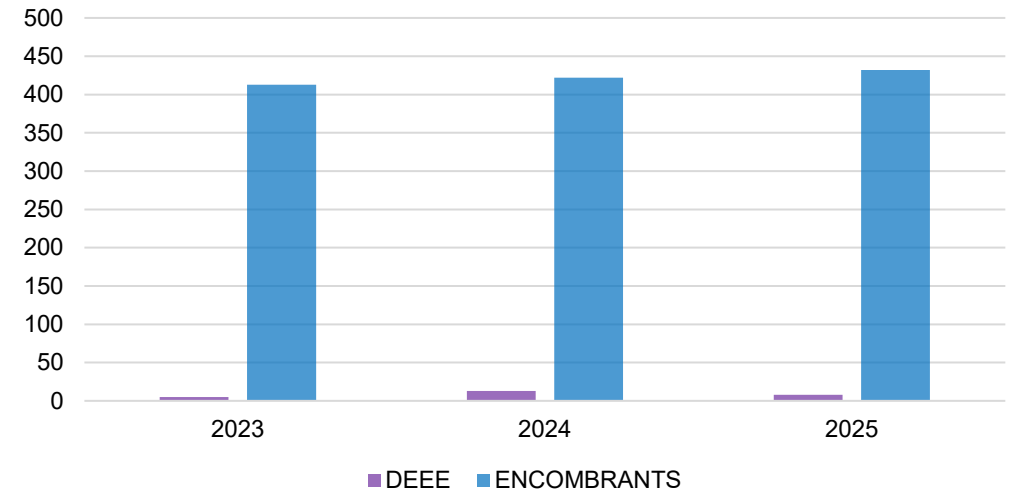
Evolution



IV – Les DEEE et les encombrants

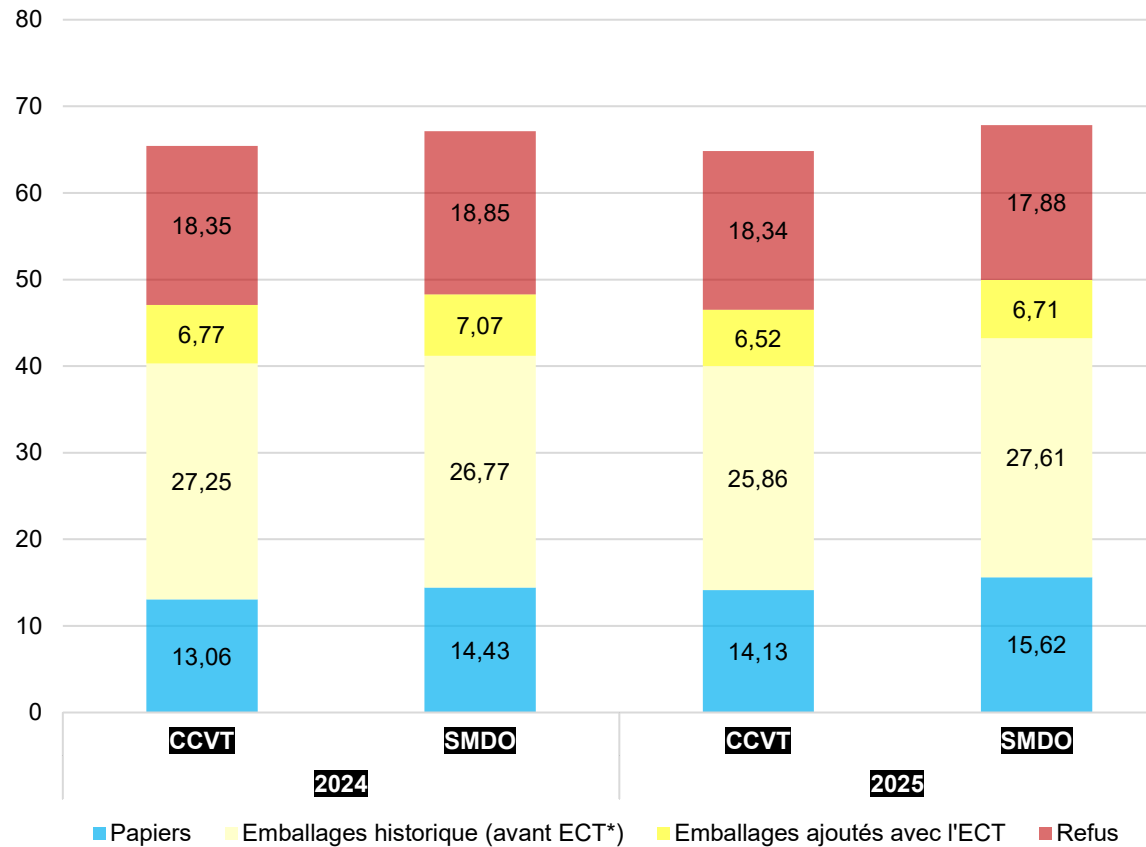
Les DEEE 2023	Les DEEE 2024	Les DEEE 2025
5 T	13 T	8 T
+ 8 T		- 5 T
Les encombrants 2023	Les encombrants 2024	Les encombrants 2025
413 T	422 T	432 T
- 9 T		+ 10 T

Evolution



Détail de la Collecte Sélective (en kg/hab/an)

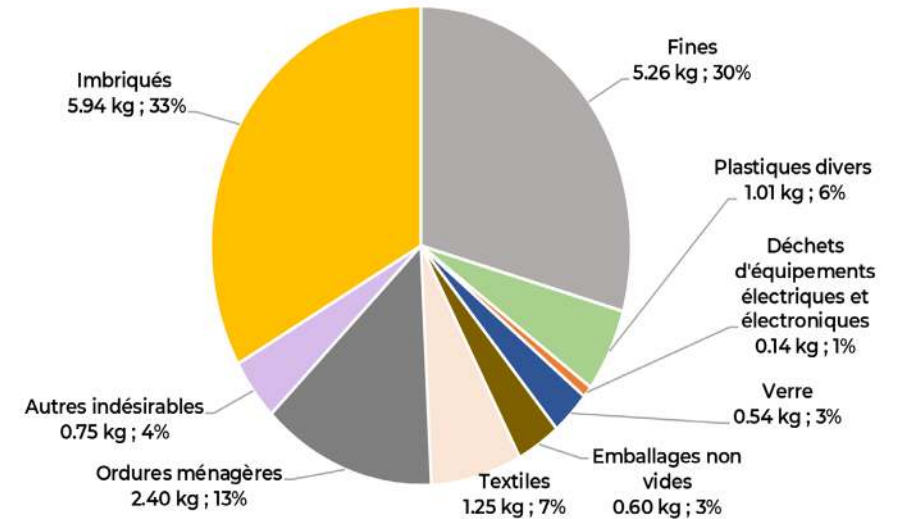
Evolution N -1 CCVT par rapport au SMDO



*Extension des Consignes de Tri

Détail des refus

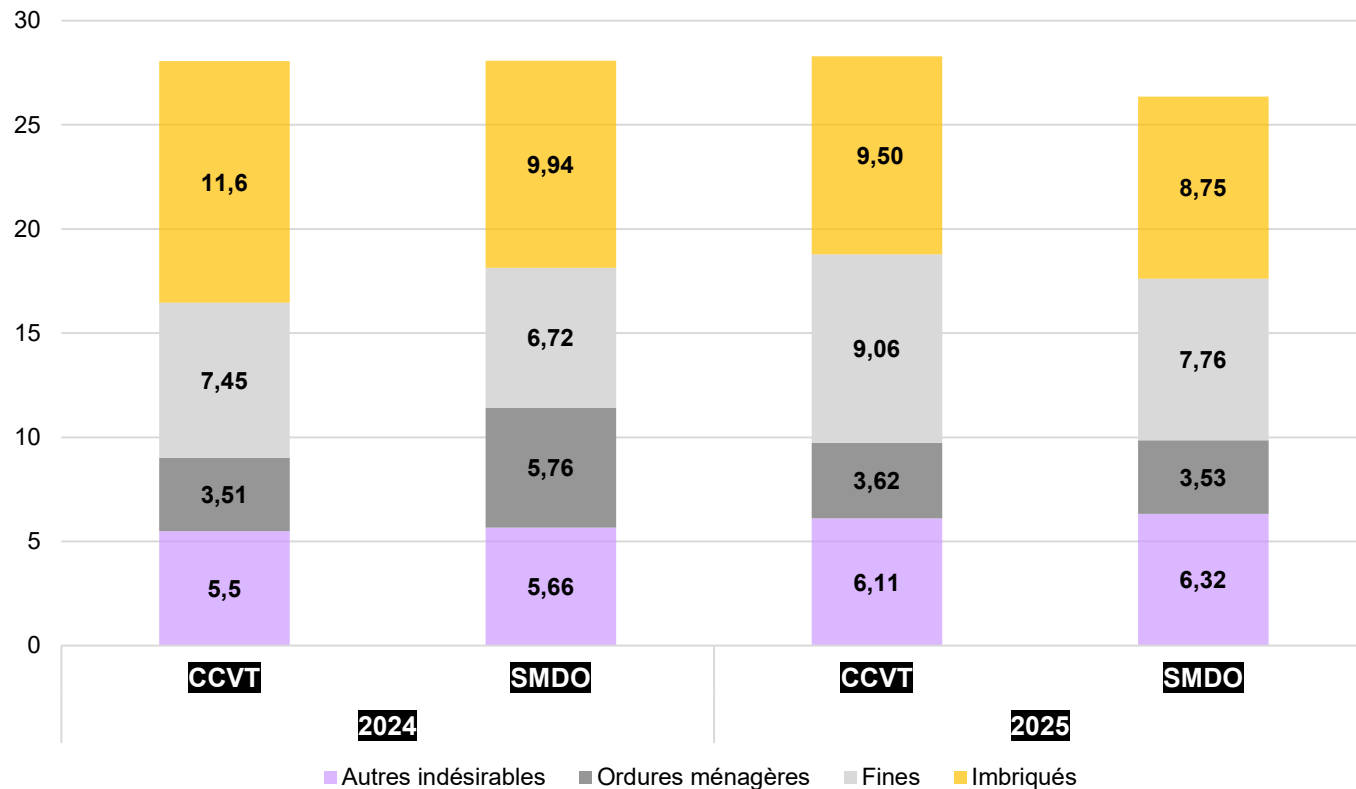
DÉTAIL DES REFUS



- ▶ **Les imbriqués (-2%) et les fines (+6%) représentent presque 2/3 des refus (63%)** : ils sont majoritairement liés aux taux de compaction de la collecte.
- ▶ Dans les autres indésirables, on retrouve de façon récurrente :
 - **Les ordures ménagères même si on constate une forte baisse en 2025 : -38% par rapport à 2024 (3,86 kg/hab)**
 - Textiles sanitaires (mouchoirs jetables, essuie-tout...);
 - Métaux non-emballages (pièces de mécanique automobile, ustensiles de cuisine, vis, clous...);
 - **Piles, batteries...**

Comparaison des refus de la CCVT avec le SMDO

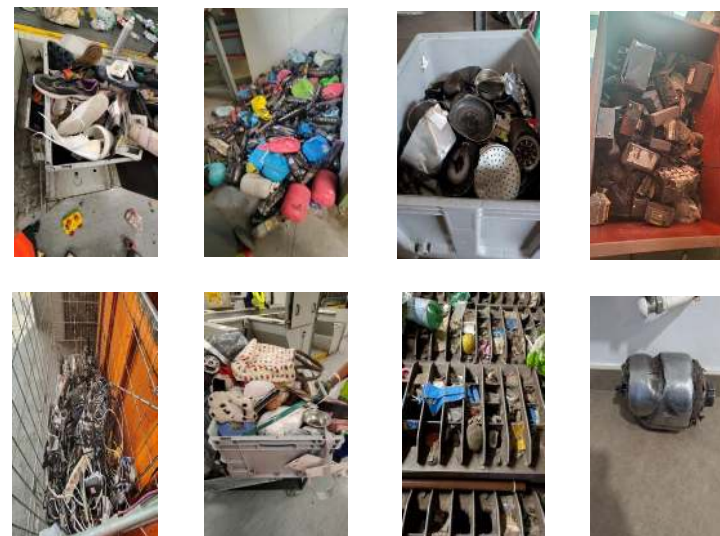
Evolution en % N-1 CCVT par rapport au SMDO



Les petits indésirables



Les gros indésirables retrouvés en moyenne 3 à 4 fois par semaine



En moyenne, les collectes sélectives entrantes sur le centre de tri présentent un taux de **26,37 %** d'erreurs de tri de l'habitant, contre **28,06%** en 2024.

CHAPITRE V

Les tonnages issus des Déchetteries (Liancourt St Pierre et Porcheux)

Les principaux tonnages par flux au Point Propre de Porcheux

Flux	2024	2025	Evolution 2024/2025
GRAVATS	163,32 T	211,60 T	+ 48,28 T
DECHETS VERTS	361,28 T	305,82 T	- 55,46 T
TOUT VENANT	128,70 T	99,20 T	- 29,50 T
METAUX	5,60 T	-	- 5,60 T
CARTONS	6,02 T	-	- 6,02 T
BOIS	47,46 T	49,08 T	+ 1,62 T
ECO-MOBILIER	53,50 T	42,24 T	- 11,26 T
PILES USAGEES	-	0,30 T	+ 0,30 T
TOTAL	765,88 T	708,24 T	- 57,64 T

Les principaux tonnages par flux à Liancourt St Pierre

Flux	2024	2025	Evolution 2024/2025
AMIANTE	2,03 T	1,17 T	- 0,86 T
GRAVATS	1 254,04 T	1 064,68 T	- 189,36 T
DECHETS VERTS	1 843,63 T	1 570,40 T	- 276,23 T
TOUT VENANT	1 213,12 T	960,76 T	- 252,36 T
METAUX + EXTINCTEURS	106,26 T	-	- 106,26 T
CARTONS	50,30 T	-	- 50,30 T
BOIS	295,62 T	149,40 T	- 146,22 T
ECO-MOBILIER	412,98 T	581,48 T	+ 168,50 T
ECO DDS	36,24 T	33,54 T	- 2,70 T
DEEE	126,12 T	136,12 T	+ 10,00 T
DDS (Déchet Diffus Spécifique) + BATTERIE	21,62 T	21,56 T	- 0,06 T
PNEUS	38,40 T	-	- 38,40 T
TEXTILE	12,79 T	16,06 T	+ 3,27 T
PILES USAGEES	0,89 T	1,16 T	+ 0,27 T
HUILE MOTEUR	11,03 T	11,16 T	+ 0,13 T
ARTICLE DE BRICOLAGE ET DE JARDIN (ABJ)	-	1,06 T	+ 1,06 T
ARTICLE DE SPORT ET LOISIRS (ASL)	-	0,41 T	+ 0,41 T
PRODUIT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DU BATIMENT (PMCB)	-	133,20 T	+ 133,20 T
TOTAL	5 428,07 T	4 682,16 T	- 745,91 T

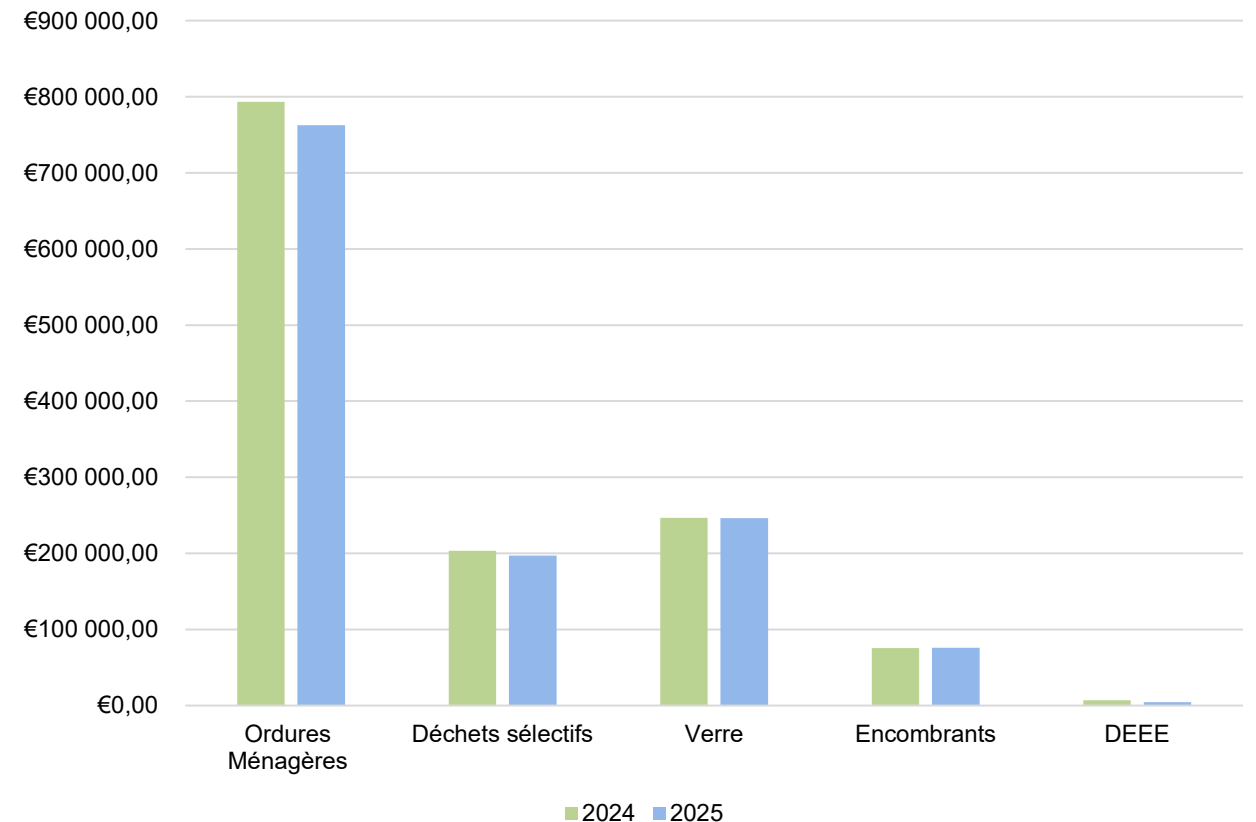
CHAPITRE VI

Les coûts supportés par la Collectivité

I – Les coûts des collectes en porte à porte

	2024	2025	Evolution
Ordures Ménagères	793 211,26 €	762 777,15 €	- 30 434,11 €
Déchets sélectifs	203 357,56 €	196 940,00 €	- 6 417,56 €
Verre	246 556,46 €	246 171,26 €	- 385,20 €
Encombrants	75 623,84 €	75 946,09 €	+ 322,25 €
DEEE	6 978,44 €	4 536,46 €	- 2 441,98 €
TOTAL	1 325 727,56 €	1 286 370,96 €	- 39 356,60 €

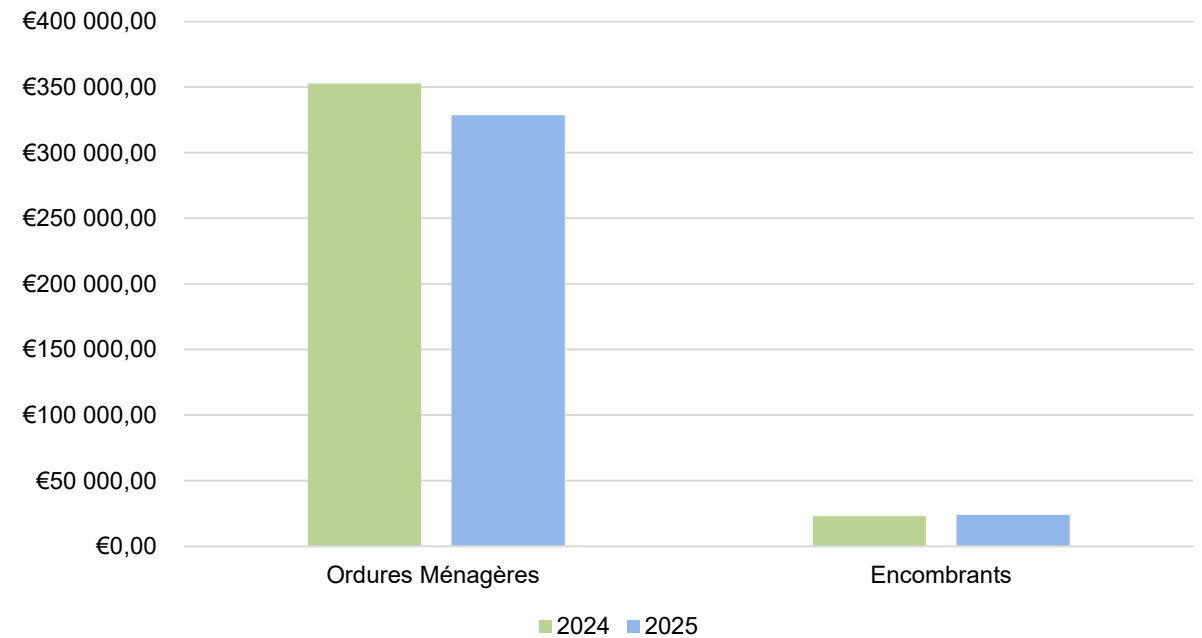
Evolution des coûts de collecte entre 2024 et 2025



II – Les coûts de traitements issus des collectes

	2024	2025	Evolution
Ordures Ménagères	352 916,48 €	328 766,19 €	- 24 150,29 €
Encombrants	23 023,00€	23 945,06 €	+ 922,06 €
TOTAL	375 939,48 €	352 711,25 €	- 23 228,23 €

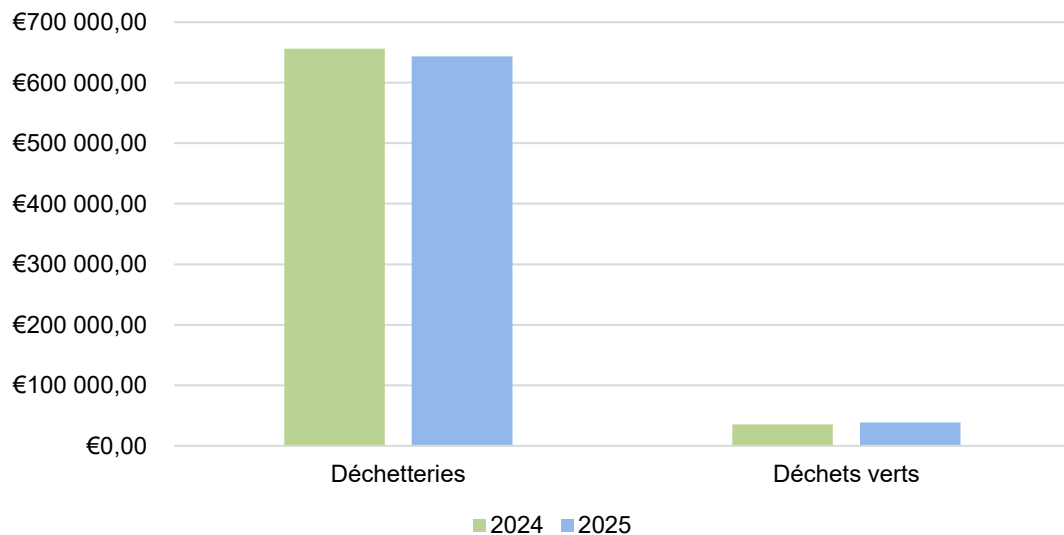
Evolution des coûts de traitement entre 2024 et 2025



III – Les coûts des déchetteries

	2024	2025	Evolution
Déchetteries	656 251,78 €	643 254,63 €	- 12 997,15 €
Déchets verts	35 329,84 €	38 643,86 €	+ 3 314,02 €
TOTAL	691 581,62 €	681 898,49 €	- 9 683,13 €

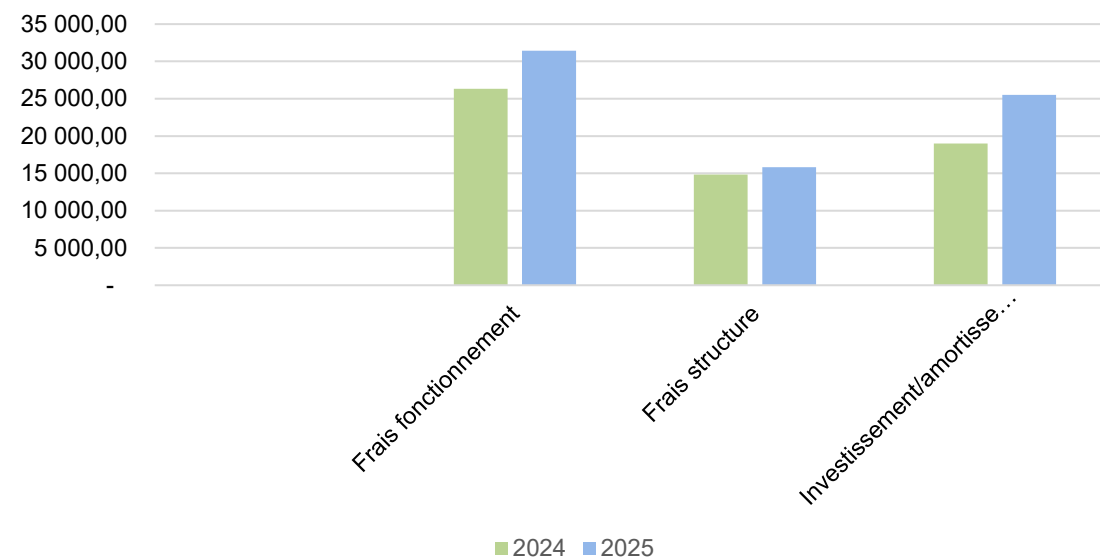
Evolution des déchetteries entre 2024 et 2025



IV – Autres coûts

	2024	2025	Evolution
Frais de fonctionnement	26 342,99 €	31 442,62 €	+ 5 099,63
Frais de structure	14 827,00 €	15 836,95 €	+ 1 009,95 €
Investissement/amortissement	18 990,00 €	25 534,34 €	+ 6 544,34 €
TOTAL	60 159,99 €	72 813,91 €	+ 12 653,92 €

Evolution entre 2024 et 2025



V – Les recettes

	2024	2025	Evolution
TEOM	2 742 038,00 €	2 802 036,00 €	+ 59 998,00 €
Déchetterie Liancourt St Pierre	41 633,00 €	88 413,00	46 780,00 €
Reprise du verre + intéressement SMDO	54 098,80 €	29 817,50 €	- 24 281,30 €
TOTAL	2 837 769,80 €	2 920 266,50 €	+ 82 496,70 €

